

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE
POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE
PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

L'organisme

Nom : CPC CONDUITE SAS
Adresse : 17 Rue des GABUS 92190 MEUDON
N° SIREN ou SIRET : RCS 830 291 084 N° d'agrément : E1709200140
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : 11/01 2017 à NANTERRE

Atteste que

Nom de famille : _____ Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ à : _____
Adresse : _____
Date d'obtention du permis A2 : _____ N° du permis de conduire : _____

A suivi les sept heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Date de délivrance de l'attestation

/ /

Signature du bénéficiaire de la formation

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation
et signature du titulaire de l'agrément



CPC Conduite SAS
17 Rue des Gabus
92190 Meudon
RCS 830 291 084

Avertissement : Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.